



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Maria de Peretti
Porto-Vecchio

Service Gestion
Affaire suivie par :
Dominique Crispi
Tel : 04.95.70.73.04
mél : dominique.crispi@ac-corse.fr
Chemin d'Agnarella
20137 Porto-Vecchio

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

I. Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur : Collège Maria De Peretti
Personne responsable du marché : Madame le Principale du Collège Maria De Peretti
Comptable assignataire : Monsieur L'Agent comptable du Lycée de Porto-Vecchio

II. Procédure :

le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III. Objet du marché :

Le marché a pour but l'organisation d'une mobilité adultes dans le cadre des projets européens Erasmus +. Cette mobilité aura lieu en Espagne, à Cordoue, du dimanche 23 octobre 2022 au samedi 29 octobre pour 17 participants.

Le marché se décompose en 2 lots.

Vous devez nous fournir un devis complet comportant une assurance annulation.

IV. Description des fournitures ou prestations :

Cf programme ci-joint

Le marché est composé de 2 lots :

- lot1 : Transport ERASMUS + CORDOUE*

- lot2 : Hébergement et restauration en demi-pension ERASMUS + CORDOUE*

(cf. Programme)

la prestation portera sur le transport aérien avec 1 bagage en soute par personne, les transferts, l'hébergement pour certaines mobilités (voir le programme en pièce-jointe).

Elle contiendra une clause d'annulation pour attentat, catastrophe naturelle ou autre cause entraînant l'interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle contiendra une Assurance annulation COVID.

V. Pour information :

Ce marché est lié à deux autres marchés identiques émis par le Lycée Jean-Paul De Rocca et le Collège Léon Boujot, publiés sur le site <http://site.aji-france.com/>

VI. Contact :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès le l'établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : les offres devront être déposées **UNIQUEMENT et OBLIGATOIREMENT** sur la plateforme <http://site.aji-france.com/> (Art. 41 du décret n°2013-360CMP) **au plus tard le jeudi 7 juillet 2022 à 9h00**

VII. Contenu des offres :

L'offre devra contenir l'acte d'engagement et la déclaration sur l'honneur selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

VIII. Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont :

-Qualité des prestations proposées40%
-Prix.....60%

IX. Délai de validité des offres :

120 jours (cent vingt jours)

X. Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC) et hors taxes (HT) dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Règlement : le règlement s'effectuera par mandat administratif. Un acompte n'excédant pas 50% pourra être versé à l'entreprise titulaire du marché conformément à l'ordonnance n°2017-1717 du 20 décembre 2017.

XI. Délai d'exécution :

Les prestations devront être exécutées aux dates indiquées.

XII. Notification :

Le marché sera notifié au titulaire avant le 13 juillet 2022

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site www.aji.com

A Porto-Vecchio, le 14/06/2022
la Principale, responsable des marchés
Christelle Omnes

